

Zèle déplacé autour de la lex Koller

02.05.2014

D'un coup d'oeil

La Conseillère nationale Jacqueline Badran voudrait faire de la lex Koller un monstre réglementaire. Elle a déposé deux motions demandant que l'achat de biens immobiliers suisses par des sociétés étrangères soit de nouveau soumis à autorisation. Et que la concurrence exercée par des sociétés immobilières cotées en bourse ou de fonds immobiliers soit désactivée. Ces mesures protectionnistes seraient une erreur dont les répercussions dépasseraient largement le cadre de la politique de l'aménagement du territoire.